

# Fiche de données de sécurité

page: 1/20

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 03.07.2024

Version: 9.0

Date / Version précédente: 29.11.2022

Version précédente: 8.0

Produit: **Systiva**

(ID Nr. 30549788/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 16.01.2025

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise.

### 1.1. Identificateur de produit

**Systiva**

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées significatives: produit phytosanitaire, fongicide

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:

BASF SE  
67056 Ludwigshafen  
GERMANY

Adresse de contact:

BASF France SAS  
176, rue Montmartre  
75002 PARIS  
FRANCE

Téléphone: +33 1 4964-5732

adresse E-Mail: securite-produits.france@basf.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tél.: 01 45 42 59 59 (APPEL D'URGENCE ORFILA)

Fax: 01 49 64 53 80 (heures de bureau)

International emergency number (Numéro d'urgence international):

contact speaking the language of the calling country (contact parlant la langue du pays d'appel)

Téléphone: +49 180 2273-112

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Les méthodes suivantes ont été appliquées pour la classification du mélange : extrapolation sur les valeurs de concentration des substances dangereuses, sur la base de résultats de tests et d'évaluation d'experts. Les méthodes utilisées sont indiquées dans les résultats des tests respectifs.

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

En vigueur en France.

Skin Sens. 1A

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Repr. Catégorie supplémentaire  
pour les effets sur ou via  
l'allaitement.

H362 Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

Aquatic Chronic 1

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Pour les classifications mentionnées dans cette section dont le texte est incomplet, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Pictogramme:



Mention d'avertissement:

Attention

Mention de Danger:

EUH401

Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

H410

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H317

Peut provoquer une allergie cutanée.

H362

Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

Conseil de Prudence (Prévention):

P201

Veiller à obtenir des instructions spéciales avant utilisation.

P273

Éviter le rejet dans l'environnement.

P263

Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse et pendant l'allaitement.

P280

Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.

Conseils de prudence (Intervention):

P308 + P313

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P391

Recueillir le produit répandu.

P333 + P313

En cas d'irritation/éruption cutanée: consulter un médecin.

Conseils de Prudence (Stockage):

P405

Garder sous clef.

---

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 03.07.2024

Version: 9.0

Date / Version précédente: 29.11.2022

Version précédente: 8.0

Produit: **Systiva**

(ID Nr. 30549788/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 16.01.2025

---

Conseil de Prudence (Elimination):

P501

Faire éliminer le contenu et le récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux.

Classement de préparations spéciales (GHS):

EUH208: Peut produire une réaction allergique. Contient: 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3: 1)

Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage: 1H-Pyrazole-4-carboxamide, 3-(difluorométhyl)-1-méthyl-N-(3',4',5'-trifluoro[1,1'-biphényle]-2-yl)-; Fluxapyroxad, 2-méthylisothiazol-3(2H)-one

## 2.3. Autres dangers

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Voir rubrique 12 - Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Si applicable, des informations sont fournies dans cette rubrique sur d'autres dangers qui n'engendrent pas de classification mais qui peuvent contribuer au danger global de la substance ou du mélange.

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

---

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

produit phytosanitaire, fongicide, Suspension concentrée pour le traitement des semences (FS)

Ingrédients soumis à réglementation

1H-Pyrazole-4-carboxamide, 3-(difluorométhyl)-1-méthyl-N-(3',4',5'-trifluoro[1,1'-biphényle]-2-yl)-; Fluxapyroxad

Teneur (WW): 28,78 %

Repr. Add. cat. lact.

Numéro CAS: 907204-31-3

Aquatic Acute 1

Aquatic Chronic 1

Substance avec limite d'exposition professionnelle EU

Facteur M - aiguë: 1

Facteur M - chronique: 1

H362, H400, H410

Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-sulfo-.omega.-[2,4,6-tris(1-phenylethyl)phenoxy]-, ammonium salt

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 03.07.2024

Version: 9.0

Date / Version précédente: 29.11.2022

Version précédente: 8.0

Produit: **Systiva**

(ID Nr. 30549788/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 16.01.2025

Teneur (W/W): < 5 %  
Numéro CAS: 119432-41-6

Aquatic Chronic 3  
H412

**1,2-benzisothiazol-3(2H)-one**

Teneur (W/W): < 0,05 %  
Numéro CAS: 2634-33-5  
Numéro-CE: 220-120-9  
Numéro d'enregistrement REACH:  
01-2120761540-60  
Numéro INDEX: 613-088-00-6

Acute Tox. 4 (par voie orale)  
Skin Corr./Irrit. 2  
Eye Dam./Irrit. 1  
Skin Sens. 1  
Aquatic Acute 1  
Aquatic Chronic 1  
Facteur M - aiguë: 1  
Facteur M - chronique: 1  
H318, H315, H302, H317, H400, H410

Les limites de concentrations spécifiques

Skin Sens. 1: >= 0,05 %

**2-méthylisothiazol-3(2H)-one**

Teneur (W/W): < 0,01 %  
Numéro CAS: 2682-20-4  
Numéro-CE: 220-239-6  
Numéro d'enregistrement REACH:  
01-2120764690-50  
Numéro INDEX: 613-326-00-9

Acute Tox. 2 (Inhalation - poussière)  
Acute Tox. 3 (par voie orale)  
Acute Tox. 3 (par voie cutanée)  
Skin Corr. 1B  
Eye Dam. 1  
Skin Sens. 1A  
Aquatic Acute 1  
Aquatic Chronic 1  
Facteur M - aiguë: 10  
Facteur M - chronique: 1  
H330, H317, H314, H301 + H311, H400, H410  
EUH071

Les limites de concentrations spécifiques

Skin Sens. 1A: >= 0,0015 %

masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3: 1)

---

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 03.07.2024

Version: 9.0

Date / Version précédente: 29.11.2022

Version précédente: 8.0

Produit: **Systiva**

(ID Nr. 30549788/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 16.01.2025

---

Teneur (W/W): &lt; 0,0005 %

Numéro CAS: 55965-84-9

Numéro d'enregistrement REACH:  
01-2120764691-48

Numéro INDEX: 613-167-00-5

Acute Tox. 3 (par voie orale)

Acute Tox. 2 (Inhalation - brouillard)

Acute Tox. 2 (par voie cutanée)

Skin Corr. 1C

Eye Dam. 1

Skin Sens. 1A

Aquatic Acute 1

Aquatic Chronic 1

Facteur M - aiguë: 100

Facteur M - chronique: 100

H301, H317, H314, H310 + H330, H400, H410

EUH071

Les limites de concentrations spécifiques

Skin Sens. 1A: &gt;= 0,0015 %

Eye Dam./Irrit. 1: &gt;= 0,6 %

Eye Dam./Irrit. 2: 0,06 - &lt; 0,6 %

Skin Corr./Irrit. 1C: &gt;= 0,6 %

Skin Corr./Irrit. 2: 0,06 - &lt; 0,6 %

glycerol

Teneur (W/W): &lt; 10 %

Numéro CAS: 56-81-5

Numéro-CE: 200-289-5

Numéro d'enregistrement REACH:  
01-2119471987-18

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, comprenant les classes de dangers et les mentions de danger, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

---

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Retirer les vêtements souillés.

Après inhalation:

En cas d'inhalation, repos, transporter la victime à l'air frais. En cas de troubles respiratoires, contacter sans délai un centre antipoison ou le SAMU.

Après contact avec la peau:

Laver à fond avec de l'eau et du savon.

Après contact avec les yeux:

Laver à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Après ingestion:

En cas d'ingestion, rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Contacter sans délai un centre antipoison ou le SAMU. Ne pas faire vomir sans avis médical.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Des renseignements, c.-à-d. des renseignements supplémentaires sur les symptômes et les effets, peuvent être inclus dans les phrases d'étiquetage du GHS disponibles à la section 2 et dans les évaluations toxicologiques disponibles à la section 11., (Autres) symptômes et/ou effets ne sont pas connus jusqu'à présent

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

---

# RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

## 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés:

eau pulvérisée, dioxyde de carbone, mousse, poudre d'extinction

## 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Substances dangereuses: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, fluorure d'hydrogène, chlorure d'hydrogène, oxydes d'azote, composés halogénés, oxydes de soufre, composés de silice  
Conseil: Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

## 5.3. Conseils aux pompiers

Équipement particulier de protection:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques.

Autres informations:

Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts. Éliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Refroidir les récipients menacés avec de l'eau.

---

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. Utiliser un vêtement de protection individuelle.

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour de petites quantités: ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, Kieselguhr).

Pour de grandes quantités: Endiguer. Pomper le produit.

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur. Collecter séparément dans des emballages adaptés étiquetés et qu'il est possible de fermer. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés avec de l'eau et un détergent en observant les réglementations en vigueur. Porter un équipement de protection adéquat.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent aux rubriques 8 et 13.

---

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière nécessaire si le stockage et la manipulation sont appropriés. Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Pas de mesures particulières nécessaires. La substance/le produit n'est pas combustible. Le produit n'est pas explosif.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Séparer des denrées alimentaires, y compris celles pour animaux.

Autres données sur les conditions de stockage: Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger de l'action directe des rayons de soleil.

Protéger des températures inférieures à :0 °C

Les caractéristiques du produit peuvent se modifier si la substance/le produit est stocké(e) en-dessous de la température indiquée pour une période prolongée.

Protéger des températures supérieures à :40 °C

Les caractéristiques du produit peuvent se modifier si la substance/le produit est stocké(e) au-dessus de la température indiquée pour une durée prolongée.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés à la rubrique 1, l'avis mentionné dans cette rubrique 7 doit être respecté.

---

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

---

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 03.07.2024

Version: 9.0

Date / Version précédente: 29.11.2022

Version précédente: 8.0

Produit: **Systiva**

(ID Nr. 30549788/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 16.01.2025

---

907204-31-3: 3-(difluorométhyl)-1-méthyl-N-(3',4',5'-trifluorobiphényl-2-yl)pyrazole-4-carboxamide;  
fluxapyroxade

VME 0,5 mg/m<sup>3</sup>

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

Protection respiratoire adaptée en cas de concentrations élevées ou d'action prolongée: Filtre combiné pour gaz/vapeurs de composés organiques, inorganiques acides et basiques(p.ex. EN 14387 type ABEK).

Protection des mains:

Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN ISO 374-1), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN ISO 374-1): p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), caoutchouc butyle (0,7 mm), entre autres.

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

Vêtements de protection:

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

### Mesures générales de protection et d'hygiène

Pour la manipulation des produits phytosanitaires conditionnés dans des emballages tels que ceux destinés à l'utilisateur final, il faut tenir compte des recommandations pour les équipements de protection personnelle telles que figurant dans le mode d'emploi. Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé. Ranger séparément les vêtements de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Des mesures spécifiques pour le contrôle de l'exposition et la protection individuelle sont données en rubrique 15. L'utilisateur final (agriculteur, ...) doit se référer, pour le contrôle de son exposition et de sa protection individuelle, aux indications figurant en rubrique 15 du présent document.

---

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                                 |                                                                              |             |
|---------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| État de la matière:             | liquide                                                                      |             |
| Etat physique:                  | liquide                                                                      |             |
| Couleur:                        | rouge                                                                        |             |
| Odeur:                          | faiblement, doux(ce)                                                         |             |
| Seuil olfactif:                 | Non déterminé en raison du danger<br>potentiel pour la santé par inhalation. |             |
| Température de cristallisation: | env. -4,3 °C                                                                 |             |
| Point d'ébullition:             | env. 100 °C                                                                  | (mesuré(e)) |
| Inflammabilité:                 | non applicable                                                               |             |

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 03.07.2024

Version: 9.0

Date / Version précédente: 29.11.2022

Version précédente: 8.0

Produit: **Systiva**

(ID Nr. 30549788/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 16.01.2025

**Limite inférieure d'explosivité:**

Compte tenu de la composition de ce produit et de l'expérience acquise, aucun risque n'est attendu si le produit est utilisé dans les conditions standards pour l'usage préconisé.

**Limite supérieure d'explosivité:**

Compte tenu de la composition de ce produit et de l'expérience acquise, aucun risque n'est attendu si le produit est utilisé dans les conditions standards pour l'usage préconisé.

**Point d'éclair:**

Pas de point d'éclair - Mesure réalisée jusqu'à la température d'ébullition.

(Directive 92/69/CEE, A.9)

**Température d'auto-inflammation:** env. 449 °C

(Directive 92/69/CEE, A.15)

**Décomposition thermique:** 145 °C, 40 kJ/kg (DSC (OECD 113))

295 °C, 160 kJ/kg (DSC (OECD 113))

410 °C, 30 kJ/kg (DSC (OECD 113))

Il ne s'agit pas d'une substance auto-décomposable au sens de la classe 4.1 de la réglementation de transport ONU.

**SADT:**

&gt; 75 °C

**Valeur du pH:**

env. 6 - 8

(20 °C)

**Viscosité dynamique:**

env. 24 mPa.s

(OECD 114)

(20 °C)

env. 18 mPa.s

(OECD 114)

(40 °C)

**Solubilité dans l'eau:**

dispersible

**Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow):**

non applicable

**Pression de vapeur:**

env. 23 hPa

(env. 20 °C)

Données se rapportant au solvant

**Densité:**env. 1,16 g/cm<sup>3</sup>

(20 °C)

**densité de vapeur relative (air):**

non applicable

**9.2. Autres informations****Informations concernant les classes de danger physique**Substances/mélanges explosifs et articles contenant des explosifs

Risque d'explosion: aucune propriété explosive

(Directive 92/69/CEE, A.14)

Propriétés oxydantes

Propriétés comburantes: non comburant

(Directive 2004/73/EC, A.21)

**Autres caractéristiques de sécurité****Vitesse d'évaporation:**

non applicable

---

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

### 10.4. Conditions à éviter

Voir la rubrique 7 de la FDS - Manipulation et stockage.

### 10.5. Matières incompatibles

Produits à éviter:

acides forts, bases fortes, oxydants puissants

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux:

Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

---

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

Evaluation de la toxicité aiguë:

Pratiquement pas toxique après une ingestion unique. Pratiquement pas toxique après inhalation unique. Pratiquement pas toxique après contact cutané unique.

Données expérimentales/calculées:

DL50 rat (par voie orale): > 2.000 mg/kg (Ligne directrice 423 de l'OCDE)

Aucune mortalité n'a été constatée.

CL50 rat (par inhalation): > 5,2 mg/l 4 h (Ligne directrice 403 de l'OCDE)

Aucune mortalité n'a été constatée. Test réalisé avec un aérosol.

DL50 rat (par voie cutanée): > 5.000 mg/kg (Ligne directrice 402 de l'OCDE)

Aucune mortalité n'a été constatée.

---

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 03.07.2024

Version: 9.0

Date / Version précédente: 29.11.2022

Version précédente: 8.0

Produit: **Systiva**

(ID Nr. 30549788/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 16.01.2025

---

### Irritation

Evaluation de l'effet irritant:

Non-irritant pour la peau. Non-irritant pour les yeux.

Données expérimentales/calculées:

Corrosion/irritation de la peau

lapin: non irritant (Ligne directrice 404 de l'OCDE)

Lésion oculaire grave/irritation

lapin: non irritant (Ligne directrice 405 de l'OCDE)

### Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Evaluation de l'effet sensibilisant:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Possible sensibilisation de la peau après contact.

*Données relatives à : 2-méthylisothiazol-3(2H)-one**Données expérimentales/calculées:**test de Buehler cobaye: sensibilisant pour la peau (Ligne directrice 406 de l'OCDE)*

### mutagénicité des cellules germinales

Evaluation du caractère mutagène:

Les tests de mutagenèse ne donnent aucune indication pour un potentiel génotoxique. Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

### cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

*Données relatives à : 1H-Pyrazole-4-carboxamide, 3-(difluorométhyl)-1-méthyl-N-(3',4',5'-trifluoro[1,1'-biphényl]-2-yl)-; Fluxapyroxad**Evaluation du caractère cancérogène:**Indications d'effet cancérigène possible en expérimentation animale. L'effet est causé par un mécanisme spécifique chez l'animal qui n'a pas d'équivalent chez l'homme.*

### toxicité pour la reproduction

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

*Données relatives à : 1H-Pyrazole-4-carboxamide, 3-(difluorométhyl)-1-méthyl-N-(3',4',5'-trifluoro[1,1'-biphényl]-2-yl)-; Fluxapyroxad**Evaluation de la toxicité pour la reproduction:**Les tests sur animaux n'ont révélé aucune indication pour des altérations de la fertilité. Peut être dangereux pour l'enfant via l'allaitement*

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 03.07.2024

Version: 9.0

Date / Version précédente: 29.11.2022

Version précédente: 8.0

Produit: **Systiva**

(ID Nr. 30549788/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 16.01.2025

#### Toxicité pour le développement

Evaluation du caractère tératogène:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests sur animaux réalisés avec des quantités qui ne sont pas toxiques pour les animaux adultes ne donnent pas d'indice pour un effet toxique pour les embryons.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Evaluation simple de la Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (STOT):

Selon les informations disponibles, aucune toxicité spécifique sur les organes cibles n'est anticipée suite à une seule exposition.

Remarques: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

#### Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

*Données relatives à : 1H-Pyrazole-4-carboxamide, 3-(difluorométhyl)-1-méthyl-N-(3',4',5'-trifluoro[1,1'-biphényl]-2-yl)-; Fluxapyroxad*

*Evaluation de la toxicité après administration répétée:*

*Des effets adaptatifs ont été observés en expérimentation animale, après exposition répétée.*

*Données relatives à : masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3: 1)*

*Evaluation de la toxicité après administration répétée:*

*Après une administration répétée l'effet de l'irritation locale reste en avant plant. D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*

#### Danger par aspiration

Pas de danger par aspiration attendu.

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

#### Effets interactifs

Pas de données disponibles.

## **11.2. Informations sur les autres dangers**

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 03.07.2024

Version: 9.0

Date / Version précédente: 29.11.2022

Version précédente: 8.0

Produit: **Systiva**

(ID Nr. 30549788/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 16.01.2025

#### Autres informations

Autres informations sur la toxicité

Une utilisation non conventionnelle peut conduire à des effets néfastes pour la santé.

---

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### **12.1. Toxicité**

Evaluation de la toxicité aquatique:

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité vis-à-vis des poissons:

CL50 (96 h) 1,46 mg/l, *Oncorhynchus mykiss* (OCDE 203; ISO 7346; 92/69/CEE, C.1)

Invertébrés aquatiques:

CE50 (48 h) 45,29 mg/l, *Daphnia magna* (Ligne dir. 202 de l'OCDE, 1ère partie)

Plantes aquatique(s):

CE50 (72 h) 2,49 mg/l, *Pseudokirchneriella subcapitata* (Ligne directrice 201 de l'OCDE)

CE10 (72 h) 1,62 mg/l, *Pseudokirchneriella subcapitata*

*Données relatives à :1H-Pyrazole-4-carboxamide, 3-(difluorométhyl)-1-méthyl-N-(3',4',5'-trifluoro[1,1'-biphényl]-2-yl)-; Fluxapyroxad*

*Effets chroniques sur poissons:*

*NOEC (33 j) 0,0359 mg/l, Pimephales promelas (Essai n°210 de l'OCDE, Écoulement.)*

### **12.2. Persistance et dégradabilité**

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H<sub>2</sub>O):

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

*Données relatives à :1H-Pyrazole-4-carboxamide, 3-(difluorométhyl)-1-méthyl-N-(3',4',5'-trifluoro[1,1'-biphényl]-2-yl)-; Fluxapyroxad*

*Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H<sub>2</sub>O):*

*Difficilement biodégradable (selon critères OCDE).*

### **12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Evaluation du potentiel de bioaccumulation:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

*Données relatives à :1H-Pyrazole-4-carboxamide, 3-(difluorométhyl)-1-méthyl-N-(3',4',5'-trifluoro[1,1'-biphényl]-2-yl)-; Fluxapyroxad*

---

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 03.07.2024

Version: 9.0

Date / Version précédente: 29.11.2022

Version précédente: 8.0

Produit: **Systiva**

(ID Nr. 30549788/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 16.01.2025

---

*Potentiel de bioaccumulation:**Facteur de bioconcentration(FBC): 36 - 37 (28 j), Lepomis macrochirus (Méthode OCDE 305)  
Ne s'accumule pas dans les organismes.*  
-----

## 12.4. Mobilité dans le sol

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

Adsorption sur les sols: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

*Données relatives à :1H-Pyrazole-4-carboxamide, 3-(difluorométhyl)-1-méthyl-N-(3',4',5'-trifluoro[1,1'-biphényle]-2-yl)-; Fluxapyroxad**Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:**Adsorption sur les sols: Après pénétration dans le sol, il faut s'attendre à une adsorption sur les particules de terre solides. La pénétration dans les eaux superficielles n'est pas attendue.*  
-----

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT

(Persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très Persistant et très bioaccumulable)

## 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

## 12.7. Autres effets néfastes

Le produit ne contient pas de substances listées dans le Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

### Indications complémentaires

Autres informations sur l'écotoxicité:

Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle.

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Doit être dirigé vers une installation d'incinération adaptée en respectant les contraintes réglementaires locales.

---

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 03.07.2024

Version: 9.0

Date / Version précédente: 29.11.2022

Version précédente: 8.0

Produit: **Systiva**

(ID Nr. 30549788/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 16.01.2025

---

Emballage non nettoyé:

Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

---

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### Transport terrestre

ADR

|                                        |                                                                                       |
|----------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| Numéro ONU ou numéro d'identification: | UN3082                                                                                |
| Nom d'expédition des Nations unies:    | MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (FLUXAPYROXAD) |

|                                                        |             |
|--------------------------------------------------------|-------------|
| Classe(s) de danger pour le transport:                 | 9, EHSM     |
| Groupe d'emballage:                                    | III         |
| Dangers pour l'environnement:                          | oui         |
| Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: | Aucun connu |

RID

|                                        |                                                                                       |
|----------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| Numéro ONU ou numéro d'identification: | UN3082                                                                                |
| Nom d'expédition des Nations unies:    | MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (FLUXAPYROXAD) |

|                                                        |             |
|--------------------------------------------------------|-------------|
| Classe(s) de danger pour le transport:                 | 9, EHSM     |
| Groupe d'emballage:                                    | III         |
| Dangers pour l'environnement:                          | oui         |
| Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: | Aucun connu |

### Transport fluvial intérieur

ADN

|                                        |                                                                                       |
|----------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| Numéro ONU ou numéro d'identification: | UN3082                                                                                |
| Nom d'expédition des Nations unies:    | MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (FLUXAPYROXAD) |

|                                        |         |
|----------------------------------------|---------|
| Classe(s) de danger pour le transport: | 9, EHSM |
| Groupe d'emballage:                    | III     |
| Dangers pour l'environnement:          | oui     |

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 03.07.2024

Version: 9.0

Date / Version précédente: 29.11.2022

Version précédente: 8.0

Produit: **Systiva**

(ID Nr. 30549788/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 16.01.2025

Précautions particulières à  
prendre par l'utilisateur:    Aucun connu

Transport par voie navigable en bateau citerne et en bateau à cargaison sèche

Non évalué

Transport maritimeSea transport

## IMDG

## IMDG

Numéro ONU ou numéro  
d'identification:    UN 3082  
Nom d'expédition des  
Nations unies:    MATIERE  
DANGEREUSE DU  
POINT DE VUE DE  
L'ENVIRONNEME  
NT, LIQUIDE,  
N.S.A.  
(FLUXAPYROXAD)

UN number or ID  
number:    UN 3082  
UN proper shipping  
name:    ENVIRONMENTAL  
LY HAZARDOUS  
SUBSTANCE,  
LIQUID, N.O.S.  
(FLUXAPYROXAD)

Classe(s) de danger pour  
le transport:    9, EHSM  
Groupe d'emballage:    III  
Dangers pour  
l'environnement:    oui  
Polluant marin: OUI

Transport hazard  
class(es):    9, EHSM  
Packing group:    III  
Environmental  
hazards:    yes  
Marine pollutant:  
YES

Précautions particulières à  
prendre par l'utilisateur:    EmS: F-A; S-F

Special precautions  
for user:    EmS: F-A; S-F

Transport aérienAir transport

## IATA/ICAO

## IATA/ICAO

Numéro ONU ou numéro  
d'identification:    UN 3082  
Nom d'expédition des  
Nations unies:    MATIERE  
DANGEREUSE DU  
POINT DE VUE DE  
L'ENVIRONNEME  
NT, LIQUIDE,  
N.S.A.  
(FLUXAPYROXAD)

UN number or ID  
number:    UN 3082  
UN proper shipping  
name:    ENVIRONMENTAL  
LY HAZARDOUS  
SUBSTANCE,  
LIQUID, N.O.S.  
(FLUXAPYROXAD)

Classe(s) de danger pour  
le transport:    9, EHSM  
Groupe d'emballage:    III  
Dangers pour  
l'environnement:    oui  
Précautions particulières à

Transport hazard  
class(es):    9, EHSM  
Packing group:    III  
Environmental  
hazards:    yes  
Special precautions    None known

---

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 03.07.2024

Version: 9.0

Date / Version précédente: 29.11.2022

Version précédente: 8.0

Produit: **Systiva**

(ID Nr. 30549788/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 16.01.2025

---

prendre par l'utilisateur:

for user:

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification**

Voir les entrées correspondantes pour « numéro ONU ou numéro d'identification » pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

Voir les entrées correspondantes à la désignation officielle de transport pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Voir les entrées correspondantes aux "classes de danger pour le transport" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

**14.4. Groupe d'emballage**

Voir les entrées correspondantes aux "groupes d'emballage" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

**14.5. Dangers pour l'environnement**

Voir les entrées correspondantes aux "risques pour l'environnement" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Voir les entrées correspondantes aux "précautions particulières pour l'utilisateur" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI****Maritime transport in bulk according to IMO instruments**

Le transport maritime en vrac n'est pas prévu.

Maritime transport in bulk is not intended.

**Autres informations**

Le produit peut être expédié comme non dangereux dans des emballages appropriés contenant une quantité nette de 5 L ou moins selon les dispositions de divers organismes de réglementation : ADR, RID, ADN : disposition spéciale 375 ; IMDG : 2.10.2.7 ; IATA : A197 ; TDG : disposition spéciale 99(2) ; 49CFR : §171.4 (c) (2) et aussi la disposition spéciale 375 dans l'annexe B qui est réglementée en Chine "Regulations Concerning Road Transportation of Dangerous Goods Part 3 : Index of dangerous goods name and transportation requirements" (JT/T 617.3)

---

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Interdictions, restrictions et autorisations**

Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006: Numéro dans la liste: 3

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 03.07.2024

Version: 9.0

Date / Version précédente: 29.11.2022

Version précédente: 8.0

Produit: **Systiva**

(ID Nr. 30549788/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 16.01.2025

Les restrictions de l'annexe XVII du règlement CE N° 1907/2006 ne s'appliquent pas aux usages prévus du produit mentionnés dans cette FDS

Directive 2012/18/UE - Maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses (UE):

Entrée dans la liste dans la réglementation: E1

La classification s'applique aux conditions standard de température et de pression

Rubrique(s) de la nomenclature ICPE (France): 4510

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-8 (France): 65, 66

Respecter les instructions pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement

Equipements de protection individuelle pour l'utilisateur final

L'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en œuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections individuelles

Le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage des mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage).

Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation

Pour protéger l'opérateur, porter :

> Pendant le mélange/chargement, la calibration et le nettoyage du matériel :

- Gants en nitrile NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A)
- Lunettes ou Écran Facial certifiés EN 166 (CE, sigle 3)
- Bottes certifiées EN 13 832-3
- EPI vestimentaire certifié norme EN ISO 27065/A1
- EPI partiel blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB3 + A1 ou Combinaison de protection catégorie III - type 5/6 ;
- Protection respiratoire certifiée minimum P2, si nécessaire.

>Pendant l'ensachage :

- Gants en nitrile NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) en cas d'intervention sur le matériel si nécessaire ;
- EPI vestimentaire certifié norme EN ISO 27065/A1 ;
- Protection respiratoire certifiée minimum P2 et lunettes de protection certifiées (si le poste d'ensachage n'est pas équipé d'un système d'extraction des poussières).

Pour protéger le semeur, porter :

> Pendant le chargement du semoir et son nettoyage :

- Gants en nitrile NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A)
- EPI vestimentaire certifié norme EN ISO 27065/A1
- Protection respiratoire certifiée P2 minimum ;
- Lunettes ou Écran Facial certifiés EN 166 (CE, sigle 3)
- Bottes certifiées EN 13 832-3
- Blouse ou tablier à manches longues de catégorie III type 3 (PB) porté sur le vêtement de travail pendant la phase de chargement.

---

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 03.07.2024

Version: 9.0

Date / Version précédente: 29.11.2022

Version précédente: 8.0

Produit: **Systiva**

(ID Nr. 30549788/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 16.01.2025

---

&gt; Pendant le semis :

- Gants en nitrile NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) en cas d'intervention sur le semoir ;
- EPI vestimentaire certifié norme EN ISO 27065/A1

SP 1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

Pour protéger les oiseaux et les mammifères sauvages, récupérer les semences traitées accidentellement répandues.

Pour protéger les oiseaux et les mammifères sauvages, le produit doit être entièrement incorporé dans le sol, s'assurer qu'il l'est aussi en bout de sillons.

Délai de rentrée : non pertinent

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des conseils sur la manipulation du produit se trouvent aux rubriques 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

---

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Pour une utilisation appropriée et en toute sécurité de ce produit, merci de vous référer aux conditions indiquées sur l'étiquette du produit.

Texte intégral des classifications, incluant les classes de danger et les mentions de danger, si mentionnés aux rubriques 2 et 3:

|                   |                                                                                                              |
|-------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Skin Sens.        | sensibilisation de la peau                                                                                   |
| Repr.             | Toxicité pour la reproduction                                                                                |
| Aquatic Chronic   | Danger pour le milieu aquatique - chronique                                                                  |
| Aquatic Acute     | Danger pour le milieu aquatique - aigu                                                                       |
| Acute Tox.        | Toxicité aiguë                                                                                               |
| Skin Corr./Irrit. | Corrosion/irritation cutanée                                                                                 |
| Eye Dam./Irrit.   | Lésions oculaires graves / irritation oculaire                                                               |
| Skin Corr.        | Corrosion cutanée                                                                                            |
| Eye Dam.          | Des lésions oculaires graves                                                                                 |
| EUH401            | Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. |
| H410              | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.                      |
| H317              | Peut provoquer une allergie cutanée.                                                                         |
| H362              | Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.                                                     |
| H400              | Très toxique pour les organismes aquatiques.                                                                 |
| H412              | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.                             |

---

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 03.07.2024

Version: 9.0

Date / Version précédente: 29.11.2022

Version précédente: 8.0

Produit: **Systiva**

(ID Nr. 30549788/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 16.01.2025

---

|             |                                                                      |
|-------------|----------------------------------------------------------------------|
| H318        | Provoque de graves lésions des yeux.                                 |
| H315        | Provoque une irritation cutanée.                                     |
| H302        | Nocif en cas d'ingestion.                                            |
| H330        | Mortel par inhalation.                                               |
| H314        | Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux |
| H301 + H311 | Toxique par ingestion ou par contact cutané.                         |
| H301        | Toxique en cas d'ingestion.                                          |
| H310 + H330 | Mortel par contact cutané ou par inhalation.                         |
| EUH071      | Corrosif pour les voies respiratoires.                               |

### Abréviations

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route. ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures. ETA = Estimations de la toxicité aiguë. CAO = Avion Cargo seulement. CAS = Chemical Abstracts Service. CLP = Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges. DIN = Institut allemand de normalisation. DNEL = Niveau dérivé sans effet. CE50 = Concentration efficace 50, qui provoque l'effet considéré pour 50% de la population considérée. CE = Communauté européenne. EN = Normes européennes. CIRC = Centre International de Recherche sur le Cancer. IATA = Association du transport aérien international. IBC-Code = Recueil IBC : Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac. IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses. ISO = Organisation internationale de normalisation. STEL = Valeur limite d'exposition court terme. CL50 = concentration létale médiane. DL50 = dose létale médiane. MAK = Concentration maximale sur le lieu de travail (ou TLV = valeur seuil limite). MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires. NEN = Norme néerlandaise. NOEC = Concentration sans effet observé. VLEP = Valeur limite d'exposition professionnelle. OCDE = Organisation de coopération et de développement économiques. PBT = Persistant, bioaccumulable et toxique. PNEC = Concentration prédite sans effet. PPM = Partie par million. RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses. VME = Valeur limite de moyenne d'exposition. Numéro ONU = Numéro ONU pour le transport de marchandises dangereuses. vPvB = très persistant et très bioaccumulable.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Cette fiche de données de sécurité n'est ni un certificat d'analyses ni une fiche technique et ne peut en aucun cas être considérée comme un accord sur nos spécifications de vente. Les utilisations identifiées dans cette fiche de données de sécurité ne représentent ni un accord sur la qualité contractuelle correspondante de la substance / du mélange ni une utilisation contractuellement désignée. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits de propriété intellectuelle et toute la législation applicable sont observés.

---

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.